

Renouvellement des 60 membres au Conseil national de la protection de la nature

Dossier de la rÃ©daction de H2o
November 2021

Le ministÃ"re de la Transition Ã"cologique lance un appel Ã candidatures d'experts scientifiques et de spÃ"cialistes issus de la recherche, de l'enseignement, de la gestion et de la restauration d'espaces naturels, en matiÃ"re de connaissance, de veille et d'observation de la biodiversitÃ©, afin de renouveler les 60 membres du Conseil national de la protection de la nature (CNPN) pour un mandat de cinq annÃ©es, soit du 27 mars 2022 au 27 mars 2027.

L'article 14 de la loi nÂ° 2016-1087 du 8 aoÃ»t 2016 pour la reconquÃ¤te de la biodiversitÃ©, de la nature et des paysages a instituÃ© le Conseil national de la protection de la nature (CNPN), Ã l'article L. 134-2 du code de l'environnement, avec pour mission d'apporter, par ses avis, une expertise scientifique et technique. Il peut Ãªtre consultÃ© sur les projets de loi, d'ordonnance et de dÃ©cret concernant ses domaines de compÃ©tence et les travaux scientifiques et techniques y affÃ©rents. Il peut Ã©galement se saisir d'office.

DÃ©pÃ´t des candidatures - 19 novembre 2021